

CANTON DE VAUD



COMMUNE DE CRANS
LÉGISLATURE 2021 – 2026

AU CONSEIL COMMUNAL

Préavis No 03/21

Budget 2022

DÉLÉGUÉE MUNICIPALE : MME JOHANNA PINI

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. Préambule

Conformément aux dispositions

1. de l'article 4 de la loi sur les communes du 28 février 1956,
2. de l'article 86 du règlement du Conseil communal du 1^{er} janvier 2017,
3. des articles 5 à 8 du règlement sur la comptabilité des communes du 14 décembre 1979,

la Municipalité soumet le budget 2022 à votre approbation. Il a été approuvé par la Municipalité le 30 août 2021 et tient compte des informations disponibles à cette date.

2. Évolution des revenus et charges totales, résultat 2022

Avec un maintien du taux d'imposition à 56, le budget 2022 présente un excédent de charges de **CHF 1'879'265.-** :

Évolution des revenus et charges	Comptes 2020	Budget 2021	Budget 2022
	Les montants sont indiqués en milliers de CHF		
Total des revenus	24'079	21'928	23'976
Total des charges	24'194	24'028	25'856
- dont amortissements	459	358	238
- dont attributions fonds réserve	45	110	159
- dont prélèvements fonds réserve	207	0	0
Excédent de charges	-115	-2'099	-1'879

Au vu des très importantes charges de la péréquation, la préparation du budget 2022 a été difficile et la Municipalité a dû faire une pesée d'intérêts entre un niveau de déficit qui ne lèse pas trop les années à venir et le niveau du taux d'imposition (maintien du taux d'impôt à son niveau actuel).

Les éléments suivants ont été pris en considération :

- Pour les impôts, nous avons tenu compte de la situation des versements des acomptes au 31 juillet 2021, des indications fournies par l'Administration Cantonale des Impôts (ACI) ainsi que de l'augmentation de la population en 2022 dans les nouveaux immeubles du Grand Pré.
- Pour la péréquation, la facture sociale et la réforme policière, nous avons reçu le décompte définitif de l'année 2020, le 9 juillet 2021, avec un total de CHF 15'258'927.-, comparé à notre chiffre dans les comptes 2020 (y.c. les provisions que nous avons faites) qui est de CHF 15'457'744.- soit une différence de CHF 198'817.-; montant qui sera reporté en amélioration du résultat des comptes 2021. Cependant, en raison de la situation fiscale exceptionnelle de Rolle en 2020, les chiffres 2020 ne constituent pas une base fiable pour établir le budget 2022.
- L'Autorité de Surveillance des Finances Communales (ASFiCo) publie ses estimations pour le budget 2022 seulement en octobre 2021. Dès lors, la Municipalité s'est basée sur le tableau des acomptes de péréquation versés en 2021, ainsi que sur la nouvelle situation des impôts, comme mentionné ci-dessus pour l'établissement du budget 2022.

- Renseignement pris auprès du Service des Communes et du logement, il n'y aura pas de changement du plafond de l'effort, qui va rester à 48 points comme pour les années 2020 et 2021.
- Avec la situation de l'encaissement des impôts aléatoires (droits de mutation, succession et donation, gain immobilier) à fin juillet 2021, nous pouvons d'ores et déjà espérer un meilleur résultat des comptes 2021 par rapport au budget. Ceci nous permet d'accepter encore une année avec un budget largement déficitaire.
- Pour les impôts conjoncturels, il est difficile d'anticiper sur les droits de mutation, les impôts sur les successions et donations et les impôts sur gains immobiliers, c'est pour cette raison que nous avons gardé les mêmes chiffres que pour le budget 2021.

Comme par le passé, nous avons tenu compte des correctifs très importants observés entre les acomptes et les décomptes définitifs de la facture sociale et de la péréquation. Les écarts entre les acomptes de l'ASFICo, les budgets communaux et les décomptes finaux sont présentés dans le tableau figurant en page suivante.

Analyse des données Facture sociale et péréquation

	2017	2018	%	2019	%	2020	%	2021	%	2022	%
Revenus impôts											
Acomptes Canton	12'547'830	12'152'144	-3,15	12'755'325	+4,95	14'604'583	+14,50	16'104'312	+10,25	17'319'493	+7,55
Budget communal	14'267'500	11'800'000	-17,30	14'108'000	+9,55	15'926'500	+12,90	16'670'000	+4,65	18'590'000	+11,50
Comptes finaux	12'769'772	14'604'277	+14,35	16'090'610	+10,15	17'323'530	+7,65	na		na	
Facture sociale											
Acomptes Canton	6'188'569	6'681'145	+7,95	7'104'574	+6,33	8'642'365	+21,60	9'146'616	+5,85	na	0,00
Budget communal	7'155'000	6'250'000	-12,65	7'141'781	+14,25	9'072'685	+27,05	9'347'000	+3,28	10'433'500	+11,60
Comptes finaux	6'475'940	8'046'927	+25,40	8'691'805	+8,00	9'570'225	+10,10	na		na	
Provision facture sociale	-108'000	1'440'000		1 593 500		955 000		0		0	
Remboursement facture sociale	1'312'630	0		0		0		0		0	
Paiement du solde facture sociale	0	1'365'782		1'587'227		927'860		0		0	
Péréquation											
Acomptes Canton	3'482'596	3'317'481	-4,75	3'649'632	+10,00	4'998'342	+36,95	5'146'715	+2,96	na	0,00
Budget communal	3'316'560	2'650'000	-20,10	3'902'501	+47,25	5'108'000	+30,90	5'241'000	+2,60	5'787'500	+10,45
Comptes finaux	3'254'372	3'969'005	+21,95	4'164'203	+4,90	5'326'124	+27,90	na		na	
Provision péréquation	123'000	620'000		1'428'000		492'000		0		0	
Remboursement péréquation	228'224	0		0		0		0		0	
Paiement du solde péréquation	0	651'523		514'573		327'782		0		0	

Note : Les comptes finaux d'impôts de 2020 sont la base de calcul des acomptes 2022 de la facture sociale, etc.;
idem pour la péréquation
na: chiffres non disponibles au 31.08.2021

Dans le préavis de l'arrêté d'imposition No 02/21, nous vous proposons le maintien du taux d'impôt à 56,0 ; il en résulte pour la commune un excédent de charges pour le budget 2022 de CHF 1'879'265.00. Un équilibre budgétaire nécessiterait une augmentation d'impôt de 6 points.

Les autres chapitres du budget restent dans le même ordre de grandeur que dans le budget 2021, et les principales variations seront expliquées dans les chapitres relatifs aux revenus et aux charges. Ainsi les variations, par rapport au budget 2021, sont les suivantes : l'Administration générale + 5,86 % (dont 1,4% pour le service du personnel chapitre 13), Domaines et Bâtiments +58,03 % (principalement dues à une augmentation des revenus, voir p. 5) ; Travaux et Environnement + 8,27% ; Instruction Publique et Cultes - 5,81 % ; la Police + 3,27 % et pour la Sécurité sociale + 11,46 %.

À moins de percevoir des revenus exceptionnels, les investissements prévus en 2022 devront être financés par l'emprunt. Il devrait en être de même pour les autres investissements, selon le plan d'investissement dûment annexé pour les années 2023 à 2026.

I. Revenus - Budget 2022

Les recettes communales proviennent principalement des impôts directs des personnes physiques et morales sur le revenu et la fortune ; elles représentent le 77% du total des recettes (les montants dans le tableau ci-dessous servent au calcul de la valeur du point d'impôt). **L'augmentation constante de la valeur du point d'impôt nous pénalise lors du calcul de la péréquation. L'aberration du système est que les bonnes recettes fiscales de la commune donnent lieu à une facture de plus en plus élevée.**

Libellé	Comptes 2018	Comptes 2019	Comptes 2020	Budget 2021	Budget 2022
Taux d'imposition	53	56	56	56	56
Impôt rev/ fort. PP	12'315'088	14'093'548	15'401'893	14'500'000	16'500'000
Impôt à la source	388'834	412'482	204'965	400'000	300'000
Impôt spécial étrangers	1'066'433	668'928	828'053	850'000	850'000
Impôt bén/cap.PM	23'588	96'682	37'693	85'000	45'000
Impôt complém. immeubles PM	6'206	10'277	10'573	10'000	10'000
Impôt foncier	804'128	822'395	840'352	825'000	845'000
TOTAL	14'604'277	16'104'312	17'323'529	16'670'000	18'550'000*
Total des impôts directs/revenus	71,6 %	69,4 %	68,6 %	76,0 %	77,1 %
Total des impôts directs/ habitant	6'659	7'045	7'064	7'094	7'571
Point d'impôt communal	273'153	285'689	308'669	296'901	331'250
Nombre habitants	2'193	2'286	2'340	2'400	2'450
Point d'impôt par habitant	124,55	124,95	131,90	123,70	135,20

* Il est à noter que ce montant sert au calcul du point d'impôt, et ne représente pas la totalité des impôts perçus qui se montent à CHF 19'015'450.

Il faut rappeler que les revenus des impôts directs sur le revenu et la fortune sont composés des taxations définitives, mais partielles, de l'année en cours. De plus il y a les taxations définitives des exercices antérieurs, ou « rattrapages » qui nous ont rapporté plus de 3 millions de francs sur les comptes 2020.

Les impôts aléatoires, provenant des droits de mutation, de l'impôt sur les successions et donations, ainsi que sur les gains immobiliers, sont maintenus dans l'ensemble au même niveau que celui du budget 2021, c'est-à-dire à des niveaux relativement bas.

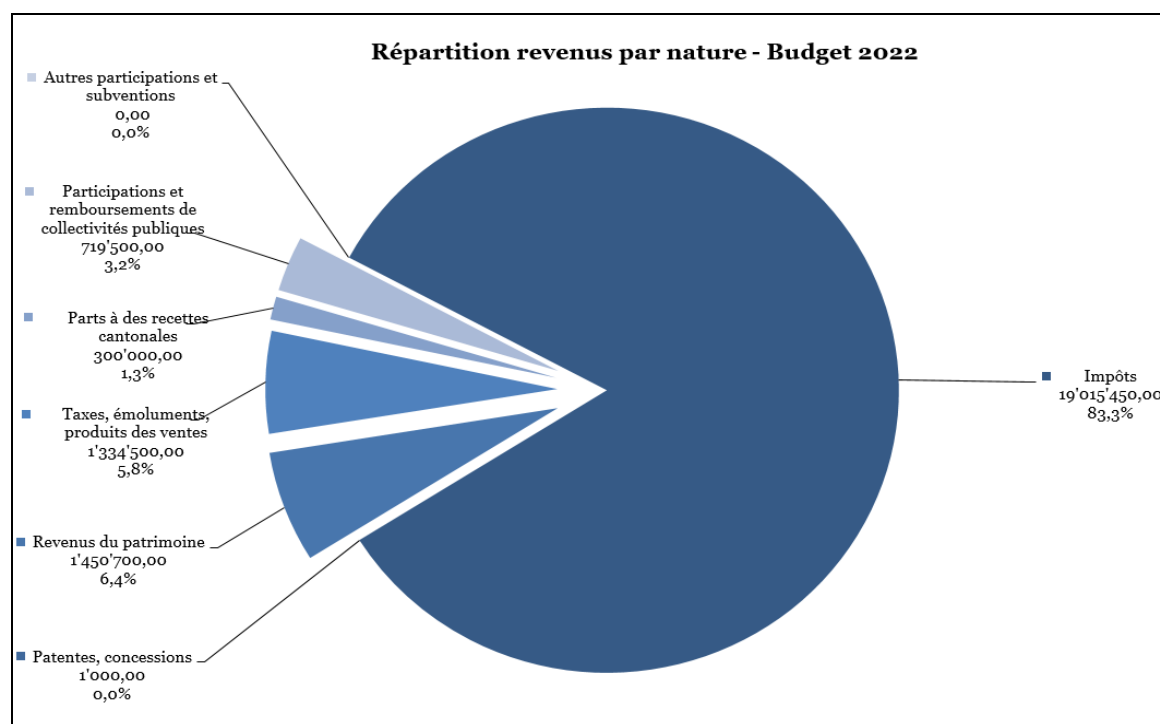
Finalement il convient de noter une augmentation des revenus de la rubrique Domaines et Bâtiments qui est due à :

- la fin de l'amortissement pour l'immeuble à la route de Céligny 2A, ce dernier a commencé à produire des revenus.
- une modification des loyers perçus de la part de l'AJET et du CAV, en raison d'une nouvelle procédure de l'AJET. Ceci compense partiellement les imputations internes de frais de personnel.

Résumé

Le tableau de l'annexe 4 donne les explications nécessaires sur les principales variations budgétaires pour les autres sources de revenus.

Au total, la structure des revenus par nature du budget 2022 se présente comme suit :



II. Charges - Budget 2022

Le budget 2022 présente **une augmentation de CHF 1'828'000.-** pour les charges par rapport au budget 2021.

L'augmentation des charges du budget 2022 provient essentiellement de notre participation aux charges de la facture sociale de CHF 1'086'500.- et du fonds de péréquation pour CHF 479'500.-, **une augmentation de 9,35 % par rapport aux comptes 2020 et de 10,20 % par rapport au budget 2021.**

Le montant total des charges péréquatives passe de 67,10 % des charges totales (après déduction des imputations internes) au budget 2021 à **68,55 %** en 2022.

Par contre, les charges du chapitre 1 "Administration générale" sont en augmentation de seulement CHF 89'800.-. Cette hausse provient essentiellement de deux éléments :

1. Augmentation de la masse salariale dont CHF 12'000.- pour la rubrique 10 Autorités, CHF 16'000.- pour la rubrique 13 Service du personnel, et CHF 18'500 pour la rubrique 15 Affaires culturelles et de loisirs en raison d'imputation de frais de personnel.
2. Augmentation de la rubrique 18 Transports publics CHF 44'500.- qui est due à la hausse de la contribution aux transports publics en raison notamment de la baisse de fréquentation dû au COVID.

Comptes 2018	Comptes 2019	Comptes 2020	Budget 2021	Budget 2022
1'981'163	2'041'439	2'106'845	2'299'900	2'389'700

Facture sociale

L'Autorité de Surveillance des Finances Communales (ASFiCo) estime les acomptes 2022 sur la base du résultat des comptes 2020. Tenant compte de l'augmentation des recettes fiscales dans les comptes 2020 et également des comptes 2021 (au 31 juillet), nous avons rectifié notre participation à la hausse.

Le calcul se présente comme suit :

Composantes de la facture sociale

	Décompte finale 2020 CHF	Budget 2021 CHF	Acomptes 2021 CHF	Budget 2022 CHF
Prélèv. conjoncturelles	986'392.-	335'500.-	537'325.-	338'500.-
Ecrêtage capacité fiscale	4'413'612.-	4'443'000.-	4'053'771.-	5'032'100.-
Paiement points d'impôts	4'170'221.-	4'568'500.-	4'380'445.-	5'062'900.-
Total :	9'570'225.-	9'347'000.-	8'971'541.-	10'433'500.-

Composition du fonds de péréquation

	Décompte finale 2020 CHF	Budget 2021 CHF	Acomptes 2021 CHF	Budget 2022 CHF
Alimentation	5'915'343.-	6'021'000.-	5'613'412.-	6'500'500.-
Redistribution	- 589'219.-	- 579'000.-	- 577'993.-	- 635'500.-
Plafonnement de l'effort	0.-	- 201'000.-	0.-	- 77'500.-
Total :	5'326'124.-	5'241'000.-	5'035'419.-	5'787'500.-

Composition part. police cantonale

	Décompte finale 2020 CHF	Budget 2021 CHF	Acomptes 2021 CHF	Budget 2022 CHF
Alimentation	362'578.-	393'000.-	367'137.-	424'500.-
Total :	362'578.-	393'000.-	367'137.-	424'500.-

À ces chiffres s'ajoutent les montants validés dans les budgets des instances intercommunales, qui échappent également au contrôle de la Municipalité (voir détail à la page suivante).

Comme le montre le tableau ci-dessous, la part de ces charges « obligatoires » passe de 73,70 % aux comptes 2019 à 80,55% aux comptes 2020 et à 80,50 % au budget 2022.

Évolution des charges cantonales et intercommunales 2019 – 2022

	Comptes 2019 CHF	Comptes 2020 CHF	Budget 2021 CHF	Budget 2022 CHF
Participation écoles de musiques (FEM)	20'833	21'717	22'000	23'500
Participation aux transports publics	92'028	111'272	105'300	149'800
Fonds de péréquation, brut	5'686'655	6'147'801	6'021'000	6'500'500
Charge péréquation, net (ASFiCo)	4'189'655	5'496'813	5'241'000	5'787'500
Participation à la Sadec	73'427	80'965	78'000	81'000
Participation aux SITSE	441'972	521'776	442'400	520'000
Participation enseignement primaire	649'396	637'185	665'000	665'000
Participation enseignement secondaire	561'730	546'118	575'000	575'000
Participation Police cantonale	340'624	370'040	393'000	424'500
Participation à l'Association Police intercommunale	381'250	360'670	426'100	426'100
Participation au groupement SDIS	87'020	86'746	95'800	95'800
Participation au groupement PCI	42'675	45'747	46'600	46'600
Participation facture sociale (ASFiCo)	8'698'074	9'597'364	9'347'000	10'433'500
Participation FAJE, AJET et ARAS	652'854	643'082	600'500	655'000
Participations diverses	49'618	52'326	59'100	54'900
Total des charges cantonales/intercommunales	17'778'156	19'222'809	18'876'800	20'651'200
Charges totales (après déduction des imputations int.)	22'096'395	23'050'796	22'910'715	24'700'415
En % des charges totales	73,45%	80,35 %	78,75 %	83,60 %
Rétrocession fonds péréquation – couche population	-577'500	-597'393	-579'000	-635'500
Rétrocession fonds péréquation – plaf. de l'effort	-919'500	-53'595	-201'000	-77'500
Charges nettes après rétrocessions	16'281'189	18'571'821	18'096'800	19'938'200
En % des charges nets après rétrocessions	73,70%	80,55 %	79,00 %	80,50 %

En 2020, l'UCV et le Conseil d'Etat ont signé un accord prévoyant notamment :

- Un rééquilibrage financier progressif de 2022 à 2028 avec une reprise par le canton d'une partie de la facture sociale et ceci jusqu'à un montant de CHF 150 millions en 2028. (Ce qui équivaut à une limitation de l'augmentation des charges de la facture sociale pour les communes au cours des prochaines années.)
- En cas de résultat positif de ses comptes annuels, l'Etat s'engage à accélérer la progression du rééquilibrage de manière à atteindre le montant-cible de CHF 150 millions dès 2026 déjà.
- La poursuite des négociations pour définir une nouvelle péréquation intercommunale (NPIV), avec l'objectif d'une entrée en vigueur pour les budgets 2023.

Avec la publication des comptes 2020 du canton il est apparu, à travers les préfinancements pratiqués, que le canton n'est pas prêt à respecter les engagements pris dans le cadre de cet accord. Ceci prêterite les relations entre le Conseil d'Etat, les communes et les associations représentant les communes. Les négociations concernant la NPIV sont ainsi au point mort et l'on parle déjà d'échec.

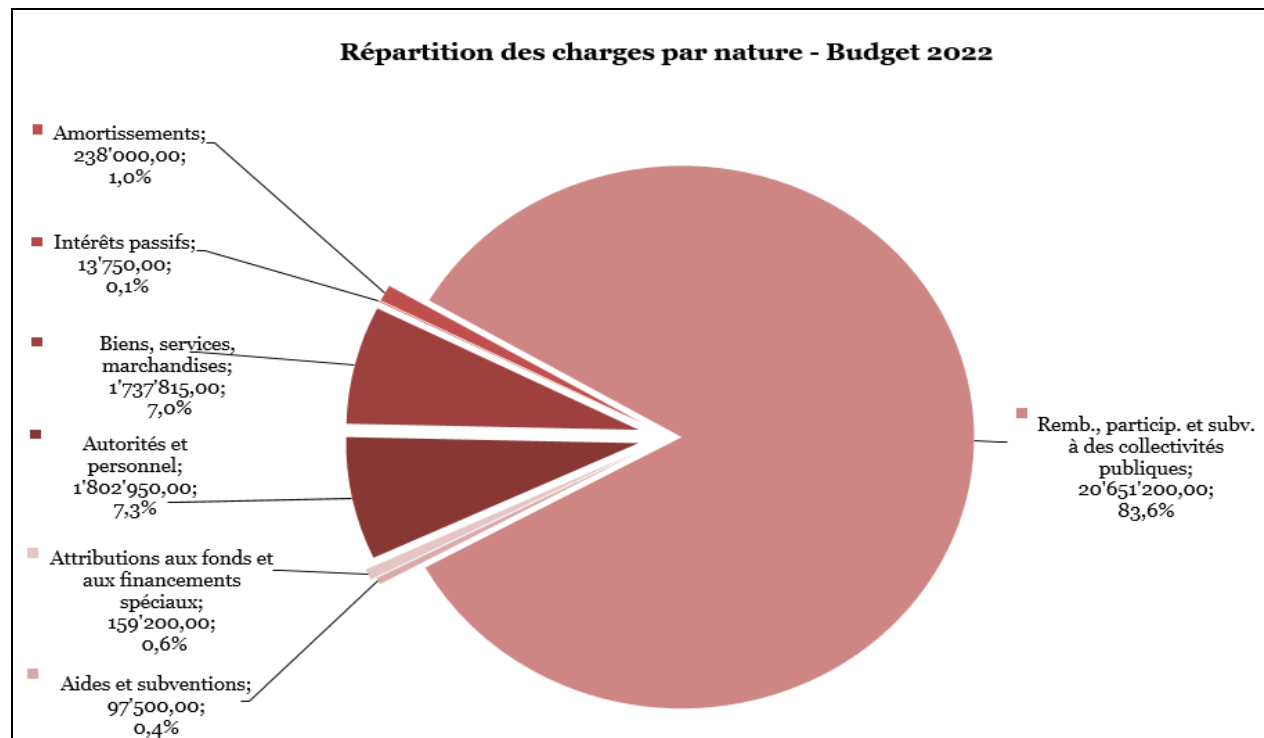
Par conséquent nous ne pouvons pas espérer une réforme du système dans un avenir proche et l'échéance de 2023 ne sera très probablement pas respectée.

Autres charges

Les variations les plus importantes du budget 2022, par rapport au budget 2021, sont décrites par comptes de la classification, par ordre administratif, en annexe 4.

Résumé

Au total, la répartition des charges par nature se présente ainsi dans le budget 2022 :



3. Budget d'investissements

Les dépenses d'investissements, prévues par la Municipalité en 2022, feront l'objet d'un préavis de la Municipalité au Conseil communal, elles se présentent comme suit :

Projets 2022	CHF
Bâtiment du Grand-Pré 25 (rempl. tuyauterie et divers travaux « 2022/2023 »)	400'000.-
Bâtiment scolaire (réfection toiture)	300'000.-
Construction / reconstruction salle communale (frais d'étude)	200'000.-
Optimisation énergétique (2022/2023)	100'000.-
Réfection zone sportive du haut (frais d'étude)	75'000.-
Zone sportive du bas et aménagement du parc du Port (frais d'étude)	75'000.-
Réfection chaussée et trottoir route de Crassier (CHF 550'000.- en 2023)	800'000.-
Réfection (partielle) chaussée et du trottoir ch. Bel-Air (CHF 450'000.- en 2023)	500'000.-
Réfection chaussée chemin du Bois-Neuf	500'000.-
Aménagement arrêt de bus des Landes	400'000.-
Dragage du Port	128'000.-
Travaux divers d'assainissement dans le cadre des travaux routiers	150'000.-

Total des investissements pour 2022 : 3'628'000.-

4. Conclusion

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL

Vu le préavis No 03/21 concernant le projet de Budget 2022 ;
Ouï le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet ;
Attendu qu'il a été régulièrement porté à l'ordre du jour.

DECIDE

1. d'approuver le projet de Budget pour l'année 2022.

Ainsi approuvé par la Municipalité dans sa séance 6 septembre 2021, pour être soumis à l'approbation du Conseil communal le 11 octobre 2021.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic



Robert Middleton



Le Secrétaire



Roland Bersier

Annexes :

1. Le « Budget de fonctionnement par ordre administratif »
2. Le résumé du « Tableau des charges et revenus par nature »
3. Le plan d'investissement révisé
4. Explications des variations de budget 2022/budget 2021 par ordre administratif